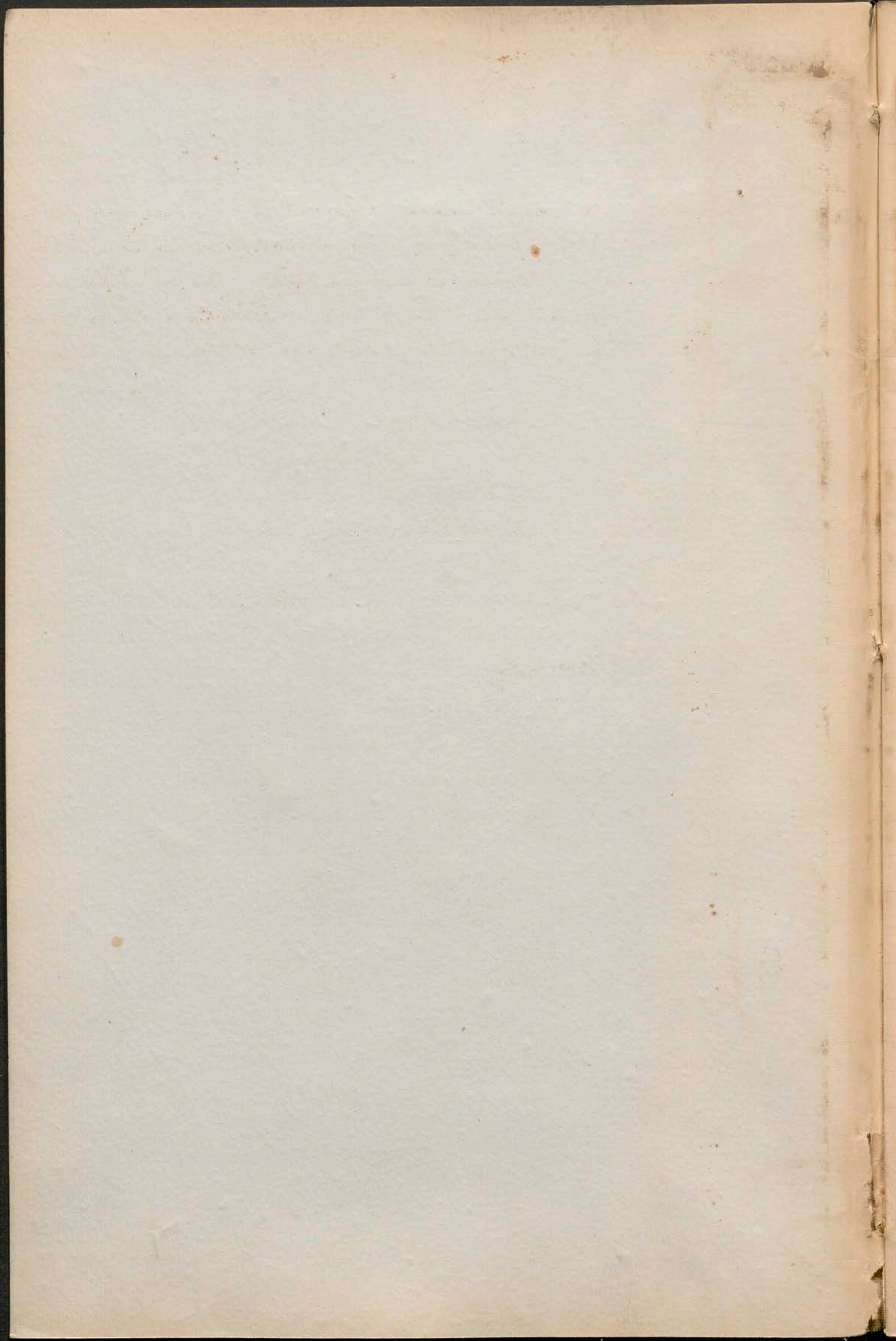


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet l'application de la convention conclue à Bruxelles, le 30 décembre 1908, pour la délimitation de la frontière franco-belge entre Saint-Jans-Cappel (France) et Westoutre (Belgique). (N° 134, année 1909.)

(Nommée le 22 juin 1909.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : VISEUR.
2^e — SCULFORT.
3^e — LABROUSSE.
4^e — REYMONENQ.
5^e — RAMBOURGT.
6^e — VAGNAT.
7^e — HAYEZ.
8^e — GOBRON.
9^e — RINGOT.
-



1245 1455

Séance du 24 juin 1909.



Préunion de la C^u ayant pour but d'examiner
le projet de loi relatif à l'approbation de la
Convention franco-Belge pour la
délimitation de Frontière Franco-Belge
(entre St-Jean Cappel (France) et Veitourter (Belgique))

Ont été nommés

Président M^{re} Ringet.

Secrétaire M^{re} Labrousse

Rapporteur M^{re} Labrousse

Le Secrétaire

Le Président
J. Ringet

M^{re} Labrousse